

L'ABBE DE QUEYLUS

(Suite)

L'indécision fut de courte durée, grâce à une lettre de cachet de la reine-mère, datée de quelques jours avant le départ de l'évêque, et adressée au gouverneur. Cette lettre enjoignait à M. d'Argenson d'imposer l'autorité de M. de Laval, et même de faire repasser en France tous ceux qui refuseraient de s'y soumettre. C'était, il est vrai, un contre-ordre à l'ordre du roi, et une contradiction ajoutée à la série des contradictions précédentes. Les communautés religieuses et les ecclésiastiques, heureux d'en finir, s'autorisèrent de cette lettre de cachet pour faire définitivement leur soumission à M. de Laval.

A ce moment-là, M. de Queylus était à Montréal, occupé à affermir les assises de la ville, et à continuer l'œuvre de la société de Saint Sulpice. Ayant appris l'arrivée du vicaire apostolique, il descendit à Québec lui présenter ses hommages ; lui fit de plein gré ses soumissions, et s'empressa de reconnaître sa juridiction à l'exclusion de la sienne propre. C'est du moins ce que les Pères Jésuites rapportent dans leur Journal. Cette soumission spontanée fait le plus grand honneur à M. de Queylus, en ce qu'elle montre son parfait désintéressement, et prouve qu'il désirait autant que personne voir régner la paix dans l'église du Canada, au moyen de l'unité dans l'autorité.

Les choses en seraient restées là, pour la plus grande gloire de la Religion, pour le plus grand bien de la colonie, et M. de Queylus serait aujourd'hui un très excellent homme aux yeux mêmes de ses détracteurs, si, pendant qu'il était encore à Québec, n'était arrivé de France un vaisseau, le *Saint-André*, qui lui apportait de la part de l'archevêque de nouvelles lettres de grand vicaire,